

**Note pour l'enquête ouverte sur le projet d'emplacement du nouvel  
Hotel-Dieu de Paris / par Henry Liouville.**

**Contributors**

Liouville, Henry.

**Publication/Creation**

Paris : [publisher not identified], [1864-1865] [(Paris : Renou & Maulde)]

**Persistent URL**

<https://wellcomecollection.org/works/zgejhbul>

**License and attribution**

This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.



Wellcome Collection  
183 Euston Road  
London NW1 2BE UK  
T +44 (0)20 7611 8722  
E [library@wellcomecollection.org](mailto:library@wellcomecollection.org)  
<https://wellcomecollection.org>

53050

14

# NOTE

POUR

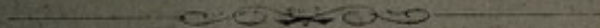
L'ENQUÊTE OUVERTE SUR LE PROJET  
D'EMPLACEMENT

DE

NOUVEL HOTEL-DIEU DE PARIS

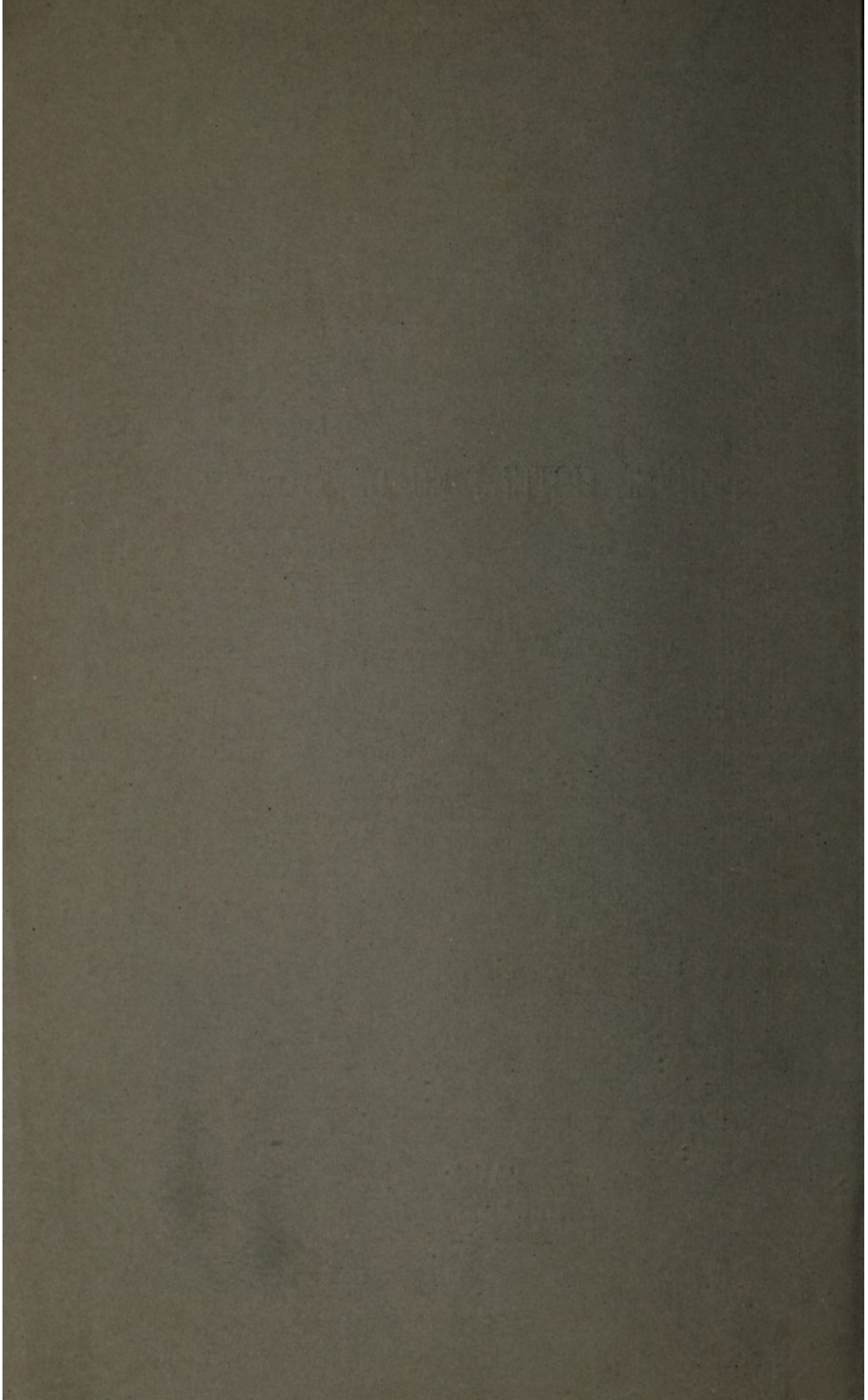
PAR

**HENRY LIOUVILLE**



PARIS

1884 - 1885



*A moy bien aimé & honorié M. le P.<sup>e</sup> Boichardat  
hommage de mes sentiments très respectueux*

NOTE *Henry Liouville*

POUR

L'ENQUÊTE OUVERTE SUR LE PROJET  
D'EMPLACEMENT



DU

NOUVEL HOTEL-DIEU DE PARIS

PAR

**HENRY LIOUVILLE**

---

Note déposée le 7 Septembre 1864, à la Mairie du 4<sup>e</sup> Arrondissement.

---

PARIS

1864 — 1865



Cette Note a paru le 7 septembre 1864.

Elle figure au procès-verbal de l'Enquête ouverte à Paris, à la mairie du 4<sup>e</sup> arrondissement, sur le Projet d'Emplacement du Nouvel Hôtel-Dieu.

Nous avons pensé, à ce moment, qu'il était du devoir de chacun, de prendre part, dans la limite de ses forces, à une discussion qui intéresse au plus haut point, à la fois et l'Hygiène générale de la Ville et l'Hygiène spéciale des Hôpitaux.

Les faits significatifs qui se sont passés depuis, n'ont fait que confirmer entièrement la plupart des idées que nous avons puisées dans la fréquentation journalière des hôpitaux de Paris, et dans plusieurs visites, faites à ce point de vue, aux principaux hôpitaux de l'Europe.

Nous avons eu ainsi le bonheur de nous trouver d'accord avec une Note importante, également annexée aux *Dires* de la présente Enquête, et qui émanait de M. le D<sup>r</sup> L. Lefort, dont les travaux font depuis quelques années déjà, autorité en cette matière; d'accord avec les opinions émises par M. le D<sup>r</sup> U. Trélat, dans sa courageuse et persévérante polémique; d'accord avec les principaux organes compétents de la Presse, et surtout avec les Conclusions, véritablement scientifiques, votées par la Société de Chirurgie, à la suite de cette mémorable discussion où parurent la plupart de ses membres.

Cette unanimité, pour ainsi dire, du corps médical depuis les voix les plus autorisées jusqu'aux plus modestes, porte avec soi une haute signification !

Puisse-t-elle être un salutaire avertissement, et arrêter, quand

il en est temps encore, les conseillers imprudents, qui, d'une construction essentiellement hygiénique, comme doit être tout hôpital moderne, semblent ne vouloir faire qu'un *nouveau monument* destiné à contribuer surtout à l'embellissement d'une Ville !

Et si, contre nos prévisions, une telle pensée venait jamais à recevoir son exécution, puisse l'avenir ne pas réserver à ses auteurs, aujourd'hui responsables de la santé publique, de trop sévères démentis !

Juin 1865.

HENRY LIOUVILLE.

---

L'arrêté préfectoral, prescrivant l'ouverture d'une Enquête sur le Projet relatif à l'emplacement du nouvel Hôtel-Dieu, porte la date du 18 août 1864.

Avec lui paraissait une *Légende explicative*. Nous croyons remplir les exigences naturelles de toute loyale discussion, en publiant ce Document en tête de cette Note, dont le but a été de suivre, pas à pas, chacun des arguments invoqués pour soutenir le Projet administratif.

---

**PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE**

---

**FORMATION DE L'EMPLACEMENT DE L'HOTEL-DIEU**

ET

**DÉGAGEMENT DE SES ABORDS**

---

**LÉGENDE :**

<p>Le Projet soumis à l'Enquête comprend :</p> <p>1° La formation d'un emplacement pour la reconstruction de l'Hôtel-Dieu;</p> <p>2° Diverses dispositions de voirie qui s'y rattachent, savoir :</p> <p>L'agrandissement de la place du Parvis-Notre-Dame;</p> <p>La rectification et l'élargissement à 20 mètres de la rue d'Arcole;</p> <p>L'élargissement à 20 mètres de la rue de la Cité;</p> <p>La fixation des alignements définitifs de</p>	<p>la rue du Cloître-Notre-Dame, de partie du quai Napoléon, du quai Desaix, de l'avenue de Constantine et de la voie d'isolement du nouveau Tribunal de commerce, entre cette avenue et le quai Desaix.</p> <p>Le nouvel Hôtel-Dieu sera circonscrit par la place du Parvis-Notre-Dame, sur laquelle il aura sa façade principale, au sud; par le quai Napoléon, au nord; par la rue d'Arcole, redressée et élargie à 20 mètres, à l'est; par la rue de la Cité, élargie à 20 mètres, à l'ouest.</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



La superficie comprise dans ce périmètre est d'environ 22,000 mètres carrés; l'Hôtel-Dieu actuel et ses annexes n'ont pas, au total, beaucoup plus de la moitié de cette contenance.

Le choix de l'emplacement dont il s'agit a été déterminé par les considérations suivantes :

L'Hôtel-Dieu a eu la Cité pour berceau. C'est à l'ombre de Notre-Dame que cette fondation de la charité publique a grandi et s'est développée. Le sentiment populaire n'a jamais séparé l'asile central de la souffrance du sanctuaire vénéré de l'église métropolitaine. Ce n'est pas le temps présent qui doit les désunir.

Il serait très-difficile, d'ailleurs, sinon impossible, de trouver au milieu de la ville, une situation plus convenable au point de vue des besoins de la population et des nécessités du service.

On conçoit qu'on place au loin des hospices. L'infirme ou le vieillard qu'on y recueille n'a qu'à gagner en santé et en calme, à quitter les quartiers où les habitations se disputent l'air et la lumière, pour se rapprocher de la campagne.

On comprend qu'il en soit de même des maisons telles que l'Asile impérial de Vincennes et celui du Vésinet, où le convalescent ne va que pour compléter sa guérison. Mais il faut au malade et au blessé des secours immédiats. On ne saurait d'ailleurs lui ôter les consolations et le soutien moral que peut lui assurer le voisinage de sa famille et de ses amis. Les hôpitaux doivent donc être au centre même des agglomérations qu'ils ont à desservir.

Chacune des grandes circonscriptions populées de Paris a son hôpital. L'Hôtel-Dieu est celui des quartiers du centre de la ville; mais il est plus encore; on le considère à bon droit comme le véritable chef-lieu de l'assistance publique à Paris.

C'est là, en effet, que se trouve le bureau d'admission, et que, deux fois par jour, se distribuent les places des autres hôpitaux qui n'ont pas été occupées directement pour des cas d'urgence.

C'est là encore que se tiennent le plus grand nombre de ces cliniques médicales et chirurgicales où les élèves de la Faculté viennent recevoir les leçons pratiques des professeurs les plus célèbres.

C'est enfin à l'Hôtel-Dieu que l'administration de l'Assistance publique, dont le siège est sur la place de l'Hôtel-de-Ville, exécute et suit la marche de toutes les améliorations matérielles destinées à accroître le bien-être des malades. Sous tous les rapports, il y a donc lieu de maintenir ce grand établissement dans la Cité.

Au surplus, où trouverait-on sur un autre point de la ville, à portée de la masse de la population, un emplacement de plus de deux hectares, aussi bien aéré et aussi largement dégagé que celui dont l'administration a fait choix? Au sud sera la place du Parvis-Notre-Dame, dont l'espace s'augmentera encore de toute la largeur du petit bras de la Seine, et du quai Montebello; au nord, le quai Napoléon, le grand bras du fleuve, et le quai Le Pelletier formeront aussi un immense isolement. A l'est et à l'ouest, le rue d'Arcole et la rue de la Cité élargies assureront aux préaux ouverts sur ces voies une sorte de ventilation constante.

Enfin l'avenue de Constantine, convergeant vers le centre des constructions, sera encore pour le nouvel hôpital, un utile réservoir d'air. Il faudrait aller bien loin pour rencontrer des conditions plus favorables.

Il n'est pas besoin de justifier la nécessité d'agrandir la place du Parvis-Notre-Dame, toujours insuffisante les jours de solennités nationales, ni la fixation à 20 mètres de la nouvelle largeur des rues d'Arcole et de la Cité, qui est celle des ponts auxquels ces rues aboutissent.

Les autres dispositions de voiries du Projet s'expliquent d'elles-mêmes à la seule vue du plan.

Les nivellements sont indiqués sur le plan par des cotes.

*Le Sénateur, Préfet de la Seine,*  
SIGNÉ G.-E. HAUSSMANN.

# NOTE

POUR

## L'ENQUÊTE OUVERTE

SUR LE

### PROJET D'EMPLACEMENT DU NOUVEL HOTEL-DIEU DE PARIS

---

Le Projet soumis à l'Enquête comprend deux questions tout à fait indépendantes, et telles que la non-exécution de l'une n'entraîne point forcément la non-exécution de l'autre.

Laisant donc de côté celle qui a rapport à « *diverses dispositions de voirie se rattachant, très-indirectement, à la reconstruction de l'Hôtel-Dieu,* » il n'entre, ou le comprend, dans notre esprit, que d'exposer les remarques que nous a suggérées la première partie du Projet soumis par M. le préfet de la Seine à l'appréciation publique, c'est-à-dire « *la formation d'un emplacement dans la Cité pour la reconstruction de l'Hôtel-Dieu.* »

Cette question elle-même, le Projet la subdivise de suite en deux parties également importantes; et voulant le suivre aussi dans cet ordre, il nous importe donc de rechercher, avec lui, s'il est établi d'une façon suffisante :

« 1° *Qu'il est convenable que les grands hôpitaux s'élèvent au centre des villes;*

« 2° *Qu'il existe des avantages réels à la reconstruction d'un*

« grand Hôtel-Dieu dans la Cité, à la place indiquée par le  
« plan. »

I

Or, pour la première question, — celle des *grands hôpitaux placés au milieu des centres populeux*, — rien ne paraît maintenant mieux démontré que leurs dangers à peu près certains, dangers quelquefois exagérés sans doute, mais qui n'ont pas moins très-sérieusement frappé tous les hygiénistes qui se sont occupés de constructions hospitalières.

En effet, depuis les études qu'ont nécessitées les derniers projets d'hôpitaux; depuis les publications si instructives des faits observés en Angleterre et relatés par divers médecins français; depuis la discussion de l'Académie de médecine de Paris, à ce sujet; depuis même l'important ouvrage de M. le directeur de l'administration générale de l'Assistance publique, il semblait que la question fût jugée définitivement, et la condamnation des *grands hôpitaux centraux* prononcée sans appel.

Le Projet actuel, au contraire, tendrait à prouver que l'administration de la Seine n'entend pas qu'il en soit encore ainsi.

Cependant rien ne semble davantage venir se mettre plus directement en contradiction avec ce que le raisonnement, l'observation et les faits révèlent malheureusement chaque jour.

Et si vrais sont néanmoins ces principes d'hygiène, qu'il faut désormais compter avec eux, dans des circonstances analogues, car le projet annonce leur triomphe définitif pour les *hospices* et les *maisons de convalescence*.

Mais qui ne voit de suite combien plus encore il les faudrait appliquer aux *hôpitaux proprement dits*, car s'ils sont né-

cessaires dans le premier cas, ils sont indispensables dans le second. Les précautions qu'exige la situation du malade ne sont-elles pas, en effet, deux fois plus impérieuses que celles qui sont réclamées par le convalescent ?

On a donc lieu de se demander pourquoi, fidèle aux vues de la science moderne, dès qu'il s'agit des *hospices* et des *maisons de convalescence*, le projet viole aussi complètement ces règles *vis-à-vis des hôpitaux* ? Et rien ne vient expliquer une si flagrante contradiction.

Pourtant ce ne sont pas les preuves qui ont manqué aux auteurs du Projet.

Ils ont entre les mains la statistique de nos hôpitaux, et la peuvent comparer avec celle de quelques pays voisins ;

Ils connaissent les principes proclamés dans la discussion de l'Académie de médecine ;

Ils ont les rapports officiels ou officieux sur tous les établissements hospitaliers de l'étranger ; etc., etc.

Or, pour qui veut soumettre le Projet au criterium de cette série de faits, les arguments sérieux ne manquent pas.

Ils sont encore plus éclatants dès qu'on désire se rendre compte par soi-même des résultats pratiques de chaque système.

A ce propos, il n'est peut-être point inutile, pour indiquer le motif de notre immixtion dans cette question si intéressante et si grave à la fois, de dire qu'ayant visité, il y a quelques années, les hôpitaux de *Belgique*, de *Hollande* et de *Suisse*, nous venons de parcourir, cette année même, au point de vue de leur construction, les hôpitaux de *Hanovre*, d'*Allemagne*, de *Bohême* et de *Russie*.

Aussi sommes-nous en droit d'affirmer par des faits que partout *les hôpitaux nouveaux sont isolés complètement des centres*.

Que si quelques-uns, déjà plus anciens, paraissent en opposition avec ce principe, reconnu le seul vrai, c'est que les cités en s'étendant ont modifié le rapport des situations, ou que des nécessités impérieuses avaient autrefois fait choisir des constructions tout établies, pour les approprier plus ou moins heureusement à ces nouvelles destinations; mais alors, partout au moins, s'élèvent des regrets d'un tel état de choses et éclatent ouvertement le désir et la volonté de changements radicaux et prochains, dont la réalisation, pour quelques villes, a suivi de près notre départ, comme nous l'avons déjà appris depuis.

Singulier spectacle assurément, et qui frappe par son ensemble, car il est pris chez des peuples si divers;

Singulière opinion, qui a bien des chances d'être *la vraie*, car elle ressort des rapports de tous les directeurs-médecins des hôpitaux et des hommes les plus versés dans la pratique de l'hygiène hospitalière. Il nous a donc semblé *dangereux* de laisser proclamer avec le Projet que « *les grands hôpitaux* » « *doivent être au centre des agglomérations qu'ils ont à des-* » « *servir.* »

## II

Une fois ces principes établis, montrons que l'Hôtel-Dieu, dans la situation projetée, les néglige complètement, et recherchons s'il est des avantages qui aient cependant pu dicter un choix aussi hasardé.

Ce sera répondre à la deuxième proposition.

1° Nous disons qu'il néglige, par l'emplacement indiqué sur le plan, les lois de toute grande construction hospitalière.

En effet, quelque précaution que l'on prenne pour *l'isoler*, par la complète expropriation des maisons rapprochées; par

des rues largement percées; par les deux bras de la Seine, dont le voisinage ne nous semble peut-être pas aussi désirable que l'assure le Projet; quoique l'on veuille, dit-on, doubler la superficie actuelle de l'hôpital (argument du reste peu sérieux dans l'espèce, car la superficie actuelle comparée au nombre des malades est une véritable dérision) et que la valeur de la superficie projetée ne se jugera que sur le nombre laissé encore inconnu de malades.

Quelqu'important que soit le projet de ne plus vouloir, dans cette sorte d'*Enceinte réservée*, que les grands monuments de Notre-Dame, des Tribunaux, de la Préfecture de police, d'une nouvelle caserne et de la Morgue, deux autres nouveaux foyers d'agglomération et d'infection dont, à notre sens, il faut tenir un compte sérieux; quelque grandioses enfin que soient les vues de la construction hospitalière,

Il n'en sera pas moins vrai que la Cité restera le *vrai centre de Paris*, et que l'Hôtel-Dieu s'élèvera, plus ou moins réellement isolé, dans ce centre, dont le niveau du sol, plutôt abaissé qu'élevé, est, pour ainsi dire, le fond d'un entonnoir, dont la circonférence aurait 7,450 hectares, qu'occupent 1,661,841 habitants.

Est-ce donc là un isolement véritable? Il n'y a qu'un abus de mots qui puisse le faire croire.

2° Mais, enfin, il faut cependant qu'il y ait des motifs bien sérieux pour avoir assigné une place aussi *anti-hygiénique* à cette construction monumentale.

Ce n'est point assurément la préoccupation financière qui l'a imposée: par réserve, sans doute, le Projet n'en parle point, mais il nous est permis d'y suppléer, en remarquant qu'il s'agit d'un quartier où le prix du terrain, déjà très-élevé, a de la tendance à s'accroître encore plus, et d'une place où, par

elle-même, l'administration ne possède pas toute la superficie qui lui sera nécessaire !

Mais voici venir, suivant le Projet, les considérations déterminantes : et d'abord, le *voisinage de Notre-Dame*.

Nous n'y insisterons que peu. Car il nous semble qu'il ne devrait plus être permis, au temps présent, pour flatter un sentiment populaire, plus ou moins réel, de mettre un tel argument en avant.

Cette impression religieuse, fort respectable sans doute, n'a rien à faire avec le but proposé, et ne peut plus tromper personne.

L'éducation de la population de Paris est assez avancée, pour qu'elle sache, sans grands efforts, que les bienfaits de l'hygiène, *même* dans cette circonstance, seront mille fois plus efficaces que *l'ombre de Notre-Dame* !

On invoque, en second lieu, la consolation et le soutien moral que peut assurer au malade le voisinage de sa famille et de ses amis ?

Sans doute, dans toutes les conditions de la vie, ces considérations jouent un grand rôle, et à l'hôpital un plus grand encore ; mais peut-il se comparer à celui qui ressortira de l'impression favorable que ressent un malade quand il est persuadé des bonnes conditions de l'hôpital où l'amène sa maladie, et quand cette opinion si salutaire est partagée par sa famille.

Pour celle-ci la question d'éloignement ne doit pas être non plus invoquée ?

Ce n'est pas une *distance diminuée* qu'elle demande pour son chef ou son enfant souffrants, c'est une guérison plus sûrement et plus vite assurée. — Rien de plus.

Or, à cette guérison, est-ce que l'hygiène n'aura pas sa part ?

Du reste, avec les facilités de communication, de plus en plus abordables pour tous, peut-on véritablement faire céder, devant des considérations d'éloignement ou de rapprochement à Paris, les exigences bien autrement sérieuses du choix de l'emplacement le plus salubre.

Et dans le cas présent même, de quel quartier spécial ce *grand Hôtel-Dieu* va-t-il donc être le centre?

N'est-il point évident que la partie de la population qui a le plus souvent recours aux bienfaits hospitaliers, est forcé chaque jour, de plus en plus, de quitter les habitations centrales pour gagner les parties de la ville où les nécessités de la vie lui sont plus abordables, et n'avons-nous pas déjà montré qu'à part quelques rares maisons épargnées du Démolisseur, le nouveau bâtiment va s'élever, majestueux, auprès des monuments que nous indiquions tout à l'heure.

Privé ainsi des petits avantages d'être *au centre d'un quartier*, dont il puisse accueillir de suite les malades et les blessés, il n'en restera pas moins toujours *au centre de cette capitale*, l'une des plus grandes agglomérations connues d'hommes.

La distance doit-elle être davantage invoquée pour l'administration de l'Assistance publique?

Nous ne le pensons pas.

Quels rapports spéciaux a-t-elle donc avec l'Hôtel-Dieu, de préférence aux autres hôpitaux?

Rien que nous voyions dans le temps présent.

Rien que nous soupçonnions dans l'avenir.

De plus, le Projet fait erreur, en disant que c'est à l'*Hôtel-Dieu* qu'elle a le *Bureau central d'admission*.

Ce dernier établissement diffère jusqu'à présent totalement de l'hôpital: son administration, ses médecins, sa clientèle,



son mode de fonctionnement, n'ont que peu de chose à voir avec l'Hôtel-Dieu; rien en tous cas de plus spécial qu'avec les autres hôpitaux.

Il ne souffrirait donc que très-peu du déplacement du Grand Hôpital.

Enfin, c'est pour les médecins que la distance est invoquée? Est-ce plus juste?

Une fois, les secours immédiats parfaitement assurés, et ils le peuvent être — pour les cas urgents — en dehors même des chefs de service, dont la plupart habite indifféremment tel ou tel quartier de la ville, et dont la visite n'a lieu le plus souvent qu'une fois par jour, nous ne croyons point trop nous avancer en disant que ce n'est pas d'eux que part l'argument

Car ils ne voudront jamais qu'avant l'intérêt du malade, passe l'intérêt de l'administration, le leur, ou celui des élèves qu'ils dirigent.

Or, chacun de ces arguments ne tendrait rien moins qu'à cela; bien loin, au contraire, d'assurer plus efficacement les différents services; considération certainement de la plus haute importance, mais qui peut, heureusement, s'obtenir sans un aussi grand préjudice à l'hygiène!

Ainsi étayé, le Projet ne nous semble donc point pouvoir se soutenir — au moins demande-t-il à être modifié singulièrement.

Cela ressort pour nous, et de la théorie que nous avons montrée comme la seule adoptée désormais par tous les hygiénistes, et du spectacle offert dans tous les pays et de la discussion successive de chaque considération mise en avant pour défendre le Projet. Arrivé au terme de notre étude, il nous est permis de conclure en nous résumant, que : *La con-*

*struction d'un grand hôpital dans la Cité serait une véritable faute, capable de porter préjudice à la santé publique.*

Mais maintenant il nous tient à cœur de dire, en terminant, que ce n'est pas le stérile désir de combattre de parti pris l'administration qui nous a fait intervenir comme partie opposante dans cette enquête. Il nous eût été plus doux assurément de la louer, sous tous les rapports, de ses efforts pour soulager cette grande réunion d'individus, qu'assemble, dans les mêmes lieux, la maladie et la misère, et que l'on ne peut avoir approchés quelque temps, confident de leur cœur ou témoin de leurs maux, sans se sentir pris pour eux de la plus vive compassion et du désir le plus ardent de chercher, par tous les moyens possibles et en toutes occasions, à alléger leurs souffrances.

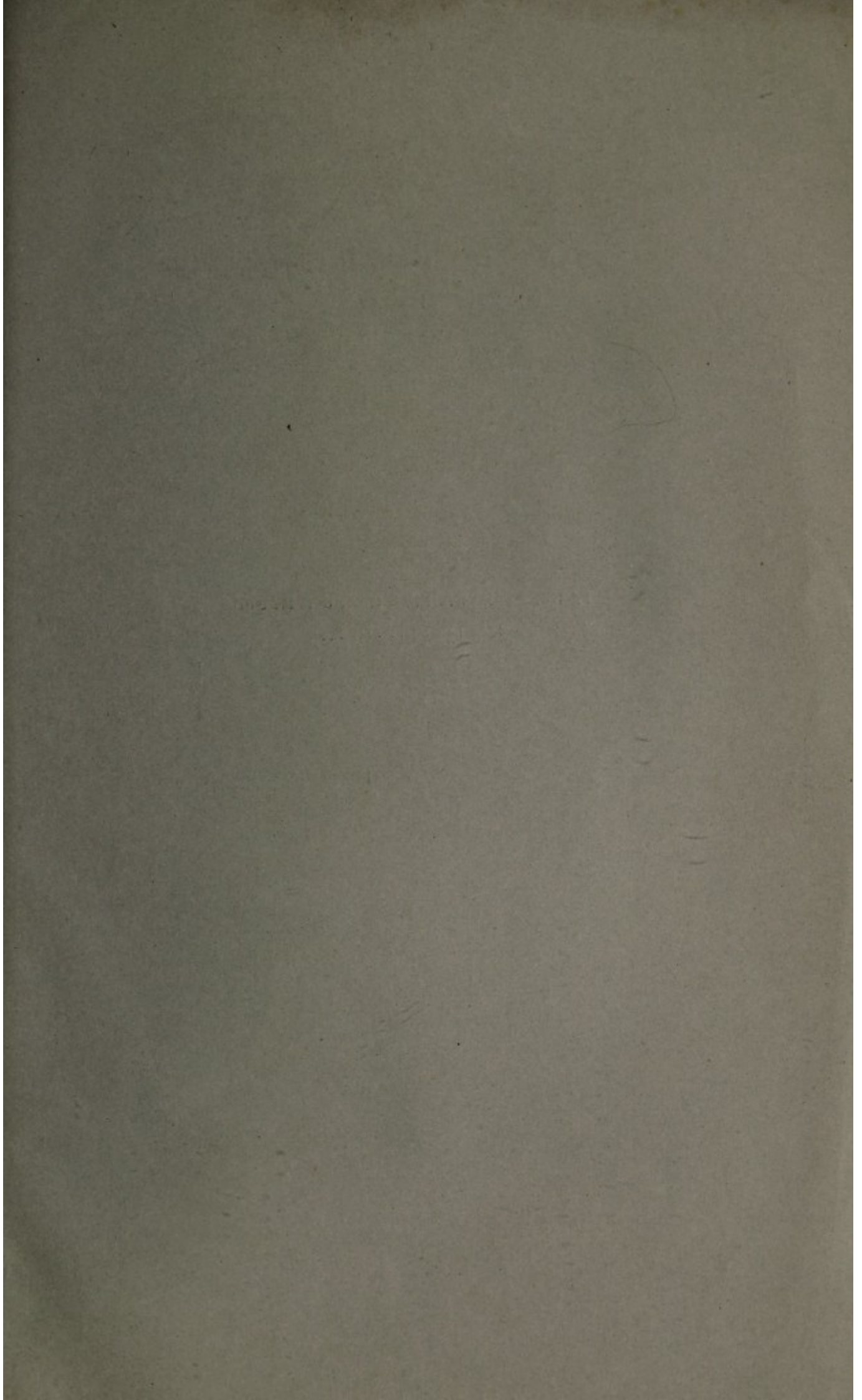
Cette occasion, nous avons cru qu'elle ne s'offrirait jamais plus décisive, et quoique sentant bien quelle disproportion il y avait entre la gravité de la question à débattre et le peu d'autorité de la plume qui allait écrire, nous ne nous sommes point arrêté, persuadé qu'on ne se repent jamais d'avoir voulu sincèrement et sans prétention apporter son tribut d'efforts pour la recherche d'une vérité aussi utile à ses semblables.

HENRY LIOUVILLE,

Élève des Hôpitaux de Paris.

Paris, 6 Septembre 1864.





---

PARIS. — IMPRIMERIE RENOU & MAULDE

144, RUE DE RIVOLI, 144

---

7. 12.